

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Monsieur SIMONDON Jean, Maire de la commune de Gennes certifie que l'arrêté en date du 4 août 2022 portant *sur l'autorisation d'occupation du domaine public pour l'organisation du concours du cheval comtois le 6 août 2022.*

A été publié sous forme électronique sur le site internet de la commune le 4 août 2022.

Cet arrêté peut être consulté et téléchargé dans son intégralité à l'adresse <http://www.gennes25.fr/>, rubrique « SERVICES MUNICIPAUX – Arrêtés »

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à GENNES, le 4 août 2022

Le Maire,

Jean SIMONDON

